



Convocation assemblée générale

Chers membres,

Conformément à l'article 10 des statuts, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association **AnimA**

(Siège : 24 route de Saint Joseph 44300 Nantes),

qui se tiendra le 11 **septembre 2024 à 20 heures 30**, à la

Salle Municipale

Maison des syndicats, Salle C, 20h30

5 place de la gare de l'état

44000 île de Nantes

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Émargement de la liste des présents et vérification des mandats et des votes par correspondance
2. Élection du président de séance et du secrétaire
3. Rapport moral présenté par le président (Bilan 2023-2024)
4. Rapport financier présenté par le trésorier (Comptes 2023-2024)
5. Quitus des comptes 2023-2024
6. Élections des membres du bureau
7. Vote des tarifs 2024-2025
8. Nouvelles conférences

Questions diverses...

Les membres désirant présenter leur candidature au bureau doivent se manifester dès maintenant. (Président, secrétaire et un trésorier, et des adjoints)

En outre, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, tous les documents nécessaires à votre information (rapport du conseil sur les activités écoulées, compte d'exploitation générale, compte de pertes et profits, bilan, texte des résolutions proposées) sont tenus à votre disposition au siège social pendant 1 mois.

Un **vote en ligne** est disponible sur votre compte membre sur le site animagique.fr
Rubrique « **Membres** ».

ATTENTION : le vote en ligne n'est valable que si vous êtes à jour de votre cotisation, vous pouvez payer votre adhésion 2023-2024 par virement **60 €** (RIB ci-dessous) ou par chèque. ou par Paypal (versement à un ami) **tresorier@animagique.fr**

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (voir ci-dessous).

Je vous rappelle également que, en application de l'article 10 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Je vous rappelle enfin que seuls les membres à jour de leur cotisation (nota : seront suffisants un dépôt de chèque qui pourra être prélevé plus tard) peuvent participer à l'assemblée générale, en vertu de l'article 10 des statuts.

Le Président,
Claude SALONI

Amicales Nantaise des Illusionnistes et des Magiciens Amateurs



RIB :
AMICALE NANTAISE DES ILLUSIONNI
14445 00400 08005377563 67 CE BRETAGNE PAYS DE LOIRE
Iban :FR76 1444 5004 0008 0053 7756 367 Bic : CEPFRPP444

POUVOIR

Je, soussigné <...nom, prénoms et domicile...>,

Membre de l'association **AnimA**, Donne pouvoir par les présentes à

M. <...nom, prénoms et domicile...>,

membre de l'association **AnimA**, à l'effet de me représenter à l'assemblée générale ordinaire de ladite association qui doit avoir lieu le 11 septembre 2024

Salle Municipale Maison des syndicats, Salle C, 5 place de la gare de l'état 44000 île de Nantes

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Émargement de la liste des présents et vérification des mandats et des votes par correspondance
2. Élection du président de séance et du secrétaire
3. Rapport moral présenté par le président (Bilan 2023-2024)
4. Rapport financier présenté par le trésorier (Comptes 2023-2024)
5. Quitus des comptes 2023-2024
6. Élections des membres du bureau
7. Vote des tarifs 2024-2025
8. Nouvelles conférences
9. Questions diverses...

Et à celles réunies ultérieurement sur le même ordre du jour dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise ; prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour et celles éventuellement soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et pièces, et généralement faire le nécessaire.

Fait à <...lieu...> le <...date...>.

(Faire précéder la signature de la mention "bon pour pouvoir")

Votre signature